



Inscription régates

N° Voile / Cagnard :

Classe¹ :

Kr'Éole Kite Contest 2019

Epreuve comptant pour le championnat de Guyane 2019

Date : le 27 avril 2019

Lieu : Kourou – Cocoteraie

Autorité Organisatrice : Association Nautique de Kourou

RIDEUR :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ SEXE : F M

N° Club : _____ Numéro de licence² : _____

Catégorie d'âge³ : Espoir Senior

Si mineur : Autorisation parentale

Je soussigné(e), M _____ autorise mon enfant à participer à la régates *La Kourouciennne d'été* et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents : **mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale.**

Fait à _____

le _____

Montants des droits d'inscription (jusqu'au 26 avril 2019) ⁴		Inscription tardive	Res Orga
Rideur	20 €	30 €	
Caution dossard	10 €	10 €	

Mode de règlement : Chèque Espèces Virement (fournir preuve)

RIB :

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
20041	01019	0173842N016	14	Banque Postale CAYENNE

IBAN	BIC
FR48 2004 1010 1901 7384 2N01 614	PSSTFRPPCAY

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

RIDEUR

(mention nécessaire : lu et approuvé)

Le :

1 : Inscrire « KOR » si KiteFoil ; « RSBC » pour TwinTip Racing/BoarderCross

2 : Les licences doivent être impérativement présentées à la confirmation d'inscription. Celles-ci doivent être signées et comporter la mention « Compétition ». Si la licence n'est pas libellée comme tel, elle peut aussi être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile *en compétition* de moins de 1 an.

3 : Les catégories d'âge sont les suivantes :
Espoir (1999-2004) ; Senior (avant 1999)

4 : Les droits d'inscription comprennent un panier picnic offert à chaque participant. Le surcoût entraîné par une inscription tardive sera entièrement reversé à la station SNSM de Kourou.